Changement de prenom

Par faborson

Bonjour

A l'âge de 3 ans je suis confie a la Ddass et il me donne un prénom français. Depuis ce jour, a part mes papiers d'identités je suis connu et appelé par ce prénom. C'est après avoir entendu parler de la loi 1972 que j'ai décidé de faire la demande. j'obtiens l'attestation de la ddass avec la décision de m'appeler X, les bulletins scolaires, des factures diverses avec ce même prénom, des relevés bancaires etc...

Comme il est donc impose de faire appel a un avocat, j'ai demande a un l'un du lieu de ma naissance d'établir le dossier.

il me fait parvenir un devis de 500 a 800 euros et après avoir reçu mes documents nécessaires me facture 800 euros donc le maximum du devis.

Apres plusieurs mois d'attente il me fait savoir que le procureur de la République est en faveur d'adopter officiellement mon prénom et me fait parvenir une autre facture de 500 euros pour la plaidoirie? donc questions :

pourquoi est il nécessaire d'avoir un avocat si une loi est expressément vote pour le changement de prénom? alors qu'une simple demande écrite accompagnée de documents suffirait. Si la demande est refuse alors il serait utile de faire appel a un avocat.

mon avocat qui est suppose me représente et donc agir en ma faveur, oubli en premier temps de me faire connaître les différents types de méthode d'honoraires. Donc je suis un peu surpris qu'il m'écrit un devis entre 500 et 800, puis me facture 800? pourquoi pas 600 ou 700?

De plus il m'avait rassure que la demande d'une plaidoirie est exceptionnelle et que vu mon cas une simple demande écrite serait nécessaire. Comment peut il donc me facture un autre 500 euros?

je sais je peut écrire au Bâtonnier mais bon c'est une petite ville, ils se connaissent tous, donc je devrai faire appel au Magistrat etc donc une longue procédure, qui aurait pu être évité si l'avocat n'aurait pas été si gourmand.

Comment peut on justifier un honoraire de 1300 euros alors que les pièces fournies viennent du service public, qu'une loi votée supporte la requête et que même sur google on peut trouver des précédents judiciaires. j'espère avoir été clair.

avec mes remerciements anticipes.